

**CIRCULAIRE N°9 / 2022 – 6 février 2023**

**OBJET : RESCRIT FISCAL**

**DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX**

Chers et chères collègues,

Vous trouverez ci-joint un résumé de la réponse au rescrit fiscal déposé par l'Union DDEN d'Indre-et-Loire.

Ce document peut permettre d'élaborer la demande de votre Union, telle que proposée dans la circulaire n°23/2022 du 20 avril 2022 (à retrouver dans l'Intranet), avec le modèle de demande relative à l'habilitation des organismes pour délivrer des reçus fiscaux.

Si besoin, vous pouvez vous adresser à la Fédération.

Amitiés laïques et fédérales.